

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 29 janvier 2015 à 20h00 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian Brunier, maire,

Présents : BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, BROSSARD Anne, DESFOUGERES Christine, LEGROS Catherine, ROUFFIGNAC Mickaël, RUESCAS Flora, ROUILLON Laurent, PINEAU Nathalie, CHARPENTIER Marc, FENIOUX Marjorie, LOUIS Joël, SALACRUCH Françoise, PORTMANN Christiane, ROBLIN Benoît.

Absents excusés : HERAUT Patrick (pouvoir à BRUNIER Christian), PENIN Benjamin.

Absents : BERNARD Michel.

Secrétaire de séance : DESFOUGERES Christine.

Date de convocation : 23 décembre 2015

## **ORDRE DU JOUR**

---

Le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2015 est approuvé.

### **Désignation d'un référent PLUi dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'Urbanisme intercommunal**

Monsieur le Maire rappelle que La Communauté de Communes Aunis Sud possède aujourd'hui la compétence PLUi. L'élaboration d'un PLUi, basée sur la notion de co-construction, nécessite une collaboration étroite entre la Communauté et les Communes membres. Il est donc important de définir la gouvernance du PLUi, c'est-à-dire la manière dont la Communauté et les Communes vont travailler ensemble pendant le processus d'élaboration de ce projet commun.

Le 8 décembre 2015, le Conseil Communautaire a validé un schéma d'organisation de la collaboration entre la Communauté de Communes et ses Communes membres, proposé par la Conférence des Maires du 24 novembre 2015.

Dans cette organisation, l'élu référent communal joue un rôle important. En effet, il participe aux travaux et aux instances d'élaboration du PLUi. C'est la « cellule de base » du PLUi. Il assure le rôle de relais entre l'échelle intercommunale et communale.

Il est membre du Comité de Pilotage et donc informé de l'avancement du PLUi, des retours d'études réalisées... Il fait remonter des points de vigilance ou des points d'arbitrage. C'est le relais technique auprès des Maires de la procédure administrative liée au PLUi.

Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Prend bien note du rôle de l'élu référent communal PLUi.
- Désigne Madame BALLANGER Danielle, comme référent communal dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

### **Cession de terrains communaux**

Monsieur le Maire informe que les médecins souhaitent acquérir deux parcelles communales situées rue du Foirail.

Les points suivants sont précisés :

- Vente de la parcelle cadastrée AB 202 d'une surface de 207 m<sup>2</sup>.
- Vente d'une parcelle jouxtant la précédente d'une surface de 96 m<sup>2</sup> en cours de bornage sur l'emprise cadastrée AB 197.
- La totalité à céder serait donc de 303 m<sup>2</sup> pour un montant de 6 060 € TTC soit 20 € TTC le m<sup>2</sup>.
- Suite à une erreur matérielle, les parcelles AB 202 et AB 197, propriétés de la commune, sont soumises à un bail emphytéotique détenu par Habitat 17. Initialement ce bail devait concerner la parcelle AB 171. Afin de régulariser la situation, un avenant au bail est en cours de rédaction. Dès sa parution à la conservation des hypothèques, l'acte de vente pourra être signé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Accepte la cession du bien cadastré AB 202 (207 m<sup>2</sup>) et d'une partie de la parcelle AB 197 pour une surface de 96 m<sup>2</sup> (à régulariser) pour un montant de 6 060 € TTC soit 20€ TTC/m<sup>2</sup> au profit de la future « SCI médicale Tholusienne » représentée par Mme Virginie DELAVALT et M. Pierre-Jacques CHABOUSSANT,
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Comptes rendus des commissions**

#### *Communication*

Le nouveau site internet de la commune est en ligne.

#### *Animation*

Monsieur le Maire félicite les membres de la commission animation pour la réussite du Noël des enfants le 20 décembre 2015.

### **Informations et questions diverses**

#### *Extension de la mairie*

Monsieur le Maire informe que les travaux sont reportés. En effet, une ligne haute tension enterrée a été repérée sur l'emprise du projet.

ERDF a été contacté en urgence. Les travaux de dévoiement sont prévus pour mi-mars 2016.

Le Département accorde une subvention de 77 988 € pour ce projet.

#### *Population légale*

La population légale pour 2016 est de 1890 habitants (dont 17 comptés à part – étudiants).

#### *Ramassage ordures ménagères*

CYCLAD organise des réunions d'informations destinées aux élus et aux agents. Une réunion aura lieu le 3 mars à 19h00 salle du conseil municipal.

Des agents de CYCLAD rencontreront individuellement les usagers.

#### *Ateliers communaux*

Les ateliers ont été visités. L'alarme récemment installée a été dissuasive.

Afin de renforcer la protection, le mur côté cimetière sera rehaussé et un détecteur de présence sera installé dans la cour.

Fin de réunion : 22h15